

# Département de la Drôme

--- o o O o o ---

## Ville de ROMANS SUR ISERE

--- o o O o o ---

### CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES :

- Rue Tricot.
- Rues Tony Garnier et Jacqueline Auriol.
- Allée Pascal et parking de la piscine Serge Buttet.
- Rue Albert Camus.

### DECLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES :

- Allée des Cerisiers.
- Rue Frédéric Chopin.

--- o o O o o ---

### Conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Arrêté du Maire de Romans-sur-Isère n° 2019-575 en date du 3 janvier 2020

--- o o O o o ---

Commissaire enquêteur désigné par l'arrêté du Maire de Romans-sur-Isère n° 2019-575 en date du 3 janvier 2020:

Bruno RIVIER

Après avoir été désigné comme Commissaire enquêteur par l'arrêté du Maire de Romans-sur-Isère n° 2019-575 en date du 3 janvier 2020, et compte tenu que l'enquête prescrite par ce même arrêté s'est déroulée dans de bonnes conditions, même s'il a fallu la prolonger du fait d'une forte et inattendue participation du public.

Après avoir vérifié que le contenu du dossier mis à l'enquête conjointe respecte bien les dispositions de l'article R.141-6 du code de la voirie routière et apporte une information complète sur les classements envisagés.

Considérant que le public a été bien informé de l'Enquête Publique, de sa durée et des permanences du Commissaire enquêteur par :

- Les avis parus dans la presse.
- L'affichage d'un avis en Mairie et sur le site internet de la commune.
- L'affichage d'avis sur les sites concernés.
- Un courrier d'information adressé à chaque riverain.

Considérant que le dossier a bien été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'Enquête Publique, ce dernier ayant pu en prendre connaissance sans difficulté.

**N'ayant pas décelé d'élément du dossier qui soit véritablement défavorable à ces projets.** En effet, les oppositions du public sont essentiellement dues :

- A la volonté de ne pas augmenter la circulation de véhicules à proximité de leurs domiciles, augmentation qui sera somme toute assez faible.
- Aux imprécisions concernant les futurs aménagements des voiries, pour celles qui le méritent de par leur dangerosité, alors que ces aménagements n'ont pas à faire partie du dossier soumis à enquête.

**Après avoir constaté plusieurs éléments qui sont favorables à ces projets de classements et déclassements du domaine communal,** et notamment :

- ❖ Les dossiers présentés sont complets, les arguments de la ville pour effectuer ces classements et déclassements sont bien expliqués.
- ❖ La publicité de l'enquête a été très efficace.

- ❖ La suppression d'impasses est de nature à améliorer l'accès aux secours des riverains.
- ❖ Les classements envisagés permettront une meilleure desserte des récents ou futurs logements concernés.

Au regard de ces éléments, j'émet un avis **favorable, assorti d'une recommandation** à ce projet qui consiste en le :

Classement des voies communales :

- Rue Tricot;
- Rues Tony Garnier et Jacqueline Auriol;
- Allée Pascal et parking de la piscine Serge Buttet;
- Rue Albert Camus.

Déclassement des voies communales :

- Allée des Cerisiers;
- Rue Frédéric Chopin.

**Recommandation** : Prendre en compte les aménagements de voiries proposés par le public.

A Saint Sorlin en Valloire, le 20 mars 2020.

Le Commissaire enquêteur, Bruno Rivier

